

# Gazette officielle du Québec

Partie 1    Avis  
juridiques

126<sup>e</sup> année

17 septembre  
1994  
No 37



D'ÉDITION  
GOUVERNEMENTALE



16 janvier 1869  
15 janvier 1994

Québec 

# LEXIQUE DU TISSAGE

Office de la langue française



Voici réunis dans un même ouvrage les termes des différents microlexiques portant sur les machines à tisser à jet d'air, à projectiles, à lances, sur les mécanismes d'insertion de la trame, sur la machine de teinture à jet et la machine à visiter les tissus. Professeurs, étudiants, spécialistes, linguistes, traducteurs, pourront profiter de cette terminologie technique relative au domaine du textile.

Le *Lexique du tissage* comporte environ 200 notions. Il offre une terminologie adaptée à la réalité quotidienne des travailleuses et travailleurs du textile et au milieu de la formation professionnelle. L'ouvrage comprend quelques illustrations représentant chacune des machines décrites dans le lexique et sur lesquelles on retrouve les termes désignant les principales parties de ces machines, ce qui représente un réel intérêt didactique.

Lexique du tissage  
Office de la langue française  
1994, 67 pages  
EQQ 2-551-15867-2

**7,95 \$**

**Également offerts:**

Vocabulaire de l'habillement  
2-551-15982-2  
**14,95 \$**

Vocabulaire de la machine à coudre industrielle  
29898-4  
**8,95 \$**

**Commande postale**  
Les Publications du Québec  
Case postale 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

**Vente et information :**  
Téléphone (418) 643-5150  
Sans frais **1 800 463-2100**  
Télécopieur (418) 643-6177  
Sans frais **1 800 561-3479**

**COMMANDE POSTALE**

4-049-3 / 09

Nom \_\_\_\_\_ N. compte client \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone ( ) \_\_\_\_\_

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	Sous-total	Quant.	Total
2-551-15867-2	Lexique du tissage	<b>7,95 \$</b>	0.56 \$	8.51 \$		
2-551-15982-2	Vocabulaire de l'habillement	<b>14,95 \$</b>	1.05 \$	16.00 \$		
29898-4	Vocabulaire de la machine à coudre industrielle	<b>8,95 \$</b>	0.63 \$	9.58 \$		

Frais de port **4 \$**

(hors taxes)

Total

Cartes de crédit acceptées



Numéro \_\_\_\_\_

Date d'échéance \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Nom du titulaire \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Important :**

Paiement par cheque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec». Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.

**Également en vente chez votre libraire habituel.**



**Québec**

# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

126<sup>e</sup> année  
17 septembre 1994  
No 37

### Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'  
AVIS DIVERS  
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE  
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES  
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES  
LOI ÉLECTORALE  
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES  
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE  
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC  
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN  
STATUT PROFESSIONNEL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES ARTISTES DE LA SCÈNE, DU DISQUE  
ET DU CINÉMA — LOI SUR LE  
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

Dépôt légal — 1<sup>er</sup> trimestre 1968  
Bibliothèque nationale du Québec  
© Éditeur officiel du Québec, 1994

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,  
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,  
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,  
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

### Tarif de publication\*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction\*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes\*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

### Prix à l'exemplaire\*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

### Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec  
1500 D, boul. Charest Ouest  
1<sup>er</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5  
Téléphone: (418) 644-7794  
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements\*

Partie 1 « Avis juridiques »: 64 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 93 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations »: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle  
Division des abonnements  
C.P. 1190  
Outremont (Québec)  
H2V 4S7  
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

\* Taxes non comprises

## TABLE DES MATIÈRES

### ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET  
DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC) (Délégation) 1375

### AVIS DIVERS

LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES  
GÉNÉRALES DU CANADA (Continuation) 1375

SUCCESSION GHISLAIN SIMARD  
(Bénéfice d'inventaire) 1375

SUCCESSION LOUISE BOUFFARD  
(Bénéfice d'inventaire) 1375

VILLE DE SHERBROOKE (Rues et ruelles) 1375

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

#### ACCORDÉS

Ahlam Said Al-Assiouty 1376  
Andrew Royal 1376  
David Wing Keung Ng 1376  
Elaine Mary Thérèse Roberge-Renaud 1376  
Francine Harrison 1377  
Isabelle Yvonne Hélène Carrière-Roussin 1377  
Jeannine Anita Claire Aline Levert 1377  
Jean-Charles David LeBrun 1377  
Jean-Olivier Joseph Noël Marco Boucher 1377  
Jennifer Lucie Roberge-Renaud 1377  
Joseph Philippe Maximilien 1377  
Julie Solange Doucet 1377  
Lauraine Marie Jacinthe Bellehumeur 1377  
Louise Marie Yvonne Turgeon 1377  
Marc-Alain Lavoie 1378  
Marianne Marie Thérèse Maher 1378  
Martin Philippe Bourquard 1378  
Maxime Joseph Alexandre Giard-Guertin 1378  
Michael Medeiros 1378  
Nancy Denise Roberge-Renaud 1378  
Nathalie Marie Josée Waters 1378  
Philippe Félix Joseph Gérard Bélanger 1378  
René Joseph Richer 1378  
Rosalie Marie Dalila Lessard 1378  
Suzie Marie Beaulieu 1379  
Véronique Isabelle Landry-Bolduc 1379  
Yannick Roger Joseph Cyrille Beauséjour 1379

#### DEMANDES

Anna Szabo 1379  
Anne Marie Dortmans 1379  
Annette Lapierre 1379  
Bruno Cayer 1379  
Carl Ross 1379  
Christine Fraser 1379  
Christopher Buono 1379  
Dale Kathleen LaRoche 1379

Diane Morel 1380  
Dominic Belzile 1380  
Emmanuel Jean Philippe Binette 1380  
Eric Delorme-Ethier 1380  
Géraldine Lajoie 1380  
Ghiselain Laroche 1380  
Giseleine Demeules 1380  
Guy Grondin 1380  
Inis Muriel Pearce 1380  
Isabelle Béliveau 1380  
Jean-Claude Gagnon 1380  
Jimmy Yves Joseph Breault 1387  
Josée Bouchard 1381  
Joseph Chantal Gratien Serge Bérubé 1381  
Joseph Charles Didier Lacasse Lamontagne 1381  
Joseph, Denis, Philippe Poisson 1381  
Joseph Eugène Jean Fernand Ramaglia 1381  
Joseph, Jean, Maxime Poisson 1381  
Joseph Laurier Floran Trépanier 1381  
Joseph, Lionel, Alain, Raymond Pichette 1381  
Joseph Marc Pelletier 1381  
Joseph Narcisse Elphège Rolland Da'Sylva 1381  
Joseph Stanislas Léonel Tremblay 1381  
Keith Delorme 1380  
Lai Wan Tsang 1382  
Lim Jack Chin 1382  
Luc Dandurand 1382  
Lucie Cliche 1382  
Lucine Dumas 1382  
Luong Tran 1382  
Marc-Antoine Boivin 1382  
Marguerite Marie Rita Beaudry 1382  
Maria Michelina Del Balso 1382  
Marianne Lafleur 1382  
Marie Alexina Gaétane Soucy 1383  
Marie, Ange, Agnès, Irène Lauzon 1383  
Marie-Anita-Emerilda Côté 1383  
Marie Annette Lise Denis 1383  
Marie Berthe Dorice Dallaire 1383  
Marie Christiana Marseille 1383  
Marie Claire Albertine Arseneau 1383  
Marie Françoise Emily Phelan 1383  
Marie-Hélène-Clémentine Roy 1383  
Marie Jeannette Aline Turgeon 1383  
Marie-Line Roach 1384  
Marie Martine Nicole Côté 1384  
Marie Paule Durette 1384  
Marie-Pier Cloutier 1384  
Marie Rose Annette Danielle Rondeau 1384  
Marie, Sylvie, Marie-Pier Larocque 1384  
Marie Thérèse Loretta Doyon 1384  
Marie Yvonne Cécile Desruisseaux 1384  
Marie, Yvonne, Lyse Belly 1384  
Michel St-Jean 1384  
M. Jeanne Julia Bédard 1385  
Nadia Yacoub 1385  
Nancy Ellen Mendelsohn 1385  
Nicolas Rémi Belzile Comeau 1385  
Olga Bolotniak 1385  
Patrick Lavallée 1385  
Pauline dite Jacqueline Joly 1385  
Philippe Markus 1385

Philippe O'Shea	1385
Pierrette Philippe	1385
Randa Chahwan	1386
Rany El-Ali	1386
Robert De Pendock	1386
Roger Boismenu	1386
Rosalie Delphée Marianne Jobin Maranda	1386
Sabrina Imbeault-Larochelle	1386
Sébastien Wistaff	1386
Simon Wistaff	1386
Steeve Bilodeau	1386
Stéphane Hould	1386
Stéphanie Dagenais	1386
Steve Yvan Joseph Breault	1387
Sylvie Huot	1387
Tamara Monessa Korvick	1387
Thérésia Cossette	1387
Valérie Courchesne-Plante	1387
Vanessa Geneviève Beaudoin	1387
Veith Edmund Percival Bousquet	1387
Véronique Lirette	1387
Vincent Lafleur	1382
Vytautas Vincent Givis	1387
Ysabelle Wistaff	1386

## COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

### DISSOLUTION — DEMANDES DE

1341-1244 QUÉBEC INC.	1387
2425-1985 QUÉBEC INC.	1388
2645-5592 QUÉBEC INC.	1388
2860-1227 QUÉBEC INC.	1388
2960-3289 QUÉBEC INC.	1388
2971-7568 QUÉBEC INC.	1388
AGENCE DE RÉCLAMATIONS DAOUST INC.	1388
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MÉNARD ET ENVIRONS	1388
CHARLOU CONSEIL INC.	1388
CLUB OPTIMISTE DE TINGWICK INC.	1388
COMITÉ DU CENTENAIRE ST-NÉRÉE INC.	1388
COMPAGNIE DE THÉÂTRE DU DOCTEUR CROCHE	1389
CONSTRUCTION WASACZ CIE INC.	1389
CORPORATION D'HABITATION POPULAIRE DE SALABERRY	1389
CRÉDIT HORTICOLE QUÉBÉCOIS (CHOQUE) INC.	1389
CUISIBUDGET (SHERBROOKE) INC.	1389
DELANO ENTERPRISES CORP.	1389
DISTRIBUTION D'AIR PUR LÉO ROY INC.	1389
ÉDITIONS BLEU CIEL INC.	1389
ENTREPRISES EMAR INC.	1389
ENTREPRISES GASTON ET CLAUDE INC.	1389
ENTREPRISES R. GODARD & FILS INC.	1390
ÉQUIPEMENTS BUREAU-À-TOUT INC.	1390
FONDATION DE RECHERCHES CHIROPRATIQUES DU QUÉBEC INC.	1390
FORMULAIRES INNOVART INC.	1390
GESTION DE SALAIRES LA PROVIDENCE INC.	1390
GESTION G.A.P. INC.	1390
GESTIONS YVES BEAUCHAMP INC.	1390

IDA PAGEAU INC.	1390
JOMINIC INC.	1390
JULIE CLÉMENT FLEURISTE INC.	1390
LA GLACEMBOULE INC.	1391
LA MAISON L'ÉTINCELLE INC.	1391
LA PHILIPPINE MAGIQUE	1391
LA RELÈVE INC.	1391
LAWRENCE MYERS INC.	1391
LE MOUVEMENT DE L'AMITIÉ DE VICTORIAVILLE INC.	1391
LE POULET DU MIDI INC.	1391
LÉO ROY PURE AIR DISTRIBUTION INC.	1389
LES AGENCES TASSO INC.	1391
LES ENTREPRISES DENIS RONDEAU INC.	1391
LES ENTREPRISES M.R.P. GAUTHIER INC.	1391
LES ENTREPRISES VINCENT ET LEBLANC INC.	1392
LES PLACEMENTS PIERRE LECAVALIER INC.	1392
LIBRAIRIE H. PARENT INC.	1392
LIBRAIRIE KEBUK INC.	1392
LIL. ORBITE INC.	1392
MACHINES À COUDRE R.G. INC.	1392
MADISO INC.	1392
MARCHÉ D'ALIMENTATION CLAUDE LORTIE INC.	1392
MÉCANIQUE MÉTABETCHOUAN INC.	1392
MIMI RENO INC.	1392
M. LAMOTHE INC.	1393
NOUASIL INC.	1393
PLACEMENTS WAKIM INC.	1393
PLOMBERIE C. CASTONGUAY LTÉE	1393
PUBLICCOMMUNITEX INC.	1393
SERVICES D'ENTRETIEN MARTIN BOUCHARD INC.	1393
SERVICES IMMOBILIERS IMMO-RÉSEAU INC.	1393
WAKIM HOLDING INC.	1393
WASACZ CONSTRUCTION CO. INC.	1389

## INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

### ASSURANCES — LOI SUR LES

AEGON INSURANCE COMPANY (U.K.) LIMITED (Modification de permis)	1393
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AEGON (U.K.) LIMITÉE (Modification de permis)	1393

## LOI ÉLECTORALE

### FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS

NOMINATIONS D'AGENTS OFFICIELS (Article 405 de la Loi électorale)	1395
NOUVELLES AUTORISATIONS - CANDIDATS INDÉPENDANTS (Article 64 de la Loi électorale)	1396
NOUVELLES AUTORISATIONS - INSTANCES (Article 64 de la Loi électorale)	1395
REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT OFFICIEL (Article 46 de la Loi électorale)	1394
RETRAITS D'AUTORISATIONS (Article 72 de la Loi électorale)	1398

<b>FINANCEMENT PUBLIC DES PARTIS POLITIQUES</b> <i>(Article 405 de la Loi électorale)</i>	1399	<b>PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN</b>	
<b>MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES</b>		PAROISSE DE SAINT-ANSELME	1405
<b>ASSEMBLÉE NATIONALE</b>		VILLAGE DE SAINT-ANSELME	1405
CONVOCACTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	1401	VILLE DE SAINT-JÉRÔME	1405
ÉLECTIONS GÉNÉRALES	1400	<b>STATUT PROFESSIONNEL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES ARTISTES DE LA SCÈNE, DU DISQUE ET DU CINÉMA — LOI SUR LE</b>	
<b>ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE</b>		ACTRA PERFORMERS GUILD	1407
PARC DES MONT-S-VALIN <i>(Limites et classification)</i>	1401	<b>VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION</b>	
<b>INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE</b>		M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	1407
<b>HEURES D'AFFAIRES</b>		VILLE DE CHÂTEAUGUAY	1407
PAROISSE DE BAIE-SAINT-PAUL <i>(Autorisation)</i>	1403		
VILLE DE MAGOG <i>(Autorisation)</i>	1403		
<b>OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>			
<b>TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION</b>			
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	1404		
COMMISSION DE TERMINOLOGIE JURIDIQUE	1404		
TERMINOLOGIE DES ESPÈCES HALIEUTIQUES À POTENTIEL COMMERCIAL	1403		
<b>TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION</b>			
LISTE 1. TERMES RECOMMANDÉS ET EN INSTANCE DE NORMALISATION	1404		
LISTE 2. TERMES RECOMMANDÉS	1404		
<b>OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC</b>			
ANDRÉ FORTAS, MÉDECIN <i>(Radiation permanente)</i>	1405		
GÉRALD CHAMPAGNE, NOTAIRE <i>(Révocation de permis et radiation permanente)</i>	1405		
HECTOR WARNES, MÉDECIN <i>(Limitation du droit de pratique)</i>	1405		
MARCEL DESMARAIS, NOTAIRE <i>(Radiation permanente)</i>	1405		
PIERRE JOBIDON, DENTISTE <i>(Limitation permanente du droit d'exercice)</i>	1405		



## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

### Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)

Je, Robert Faucher, président par intérim, étant la plus haute autorité au sein de la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), dont l'adresse est 14, place du Commerce, bureau 350, Île des Soeurs (Québec), H3E 1T5, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Mme Ginette Bureau, conseillère juridique et secrétaire, 14, place du Commerce, bureau 350, Île des Soeurs (Québec), H3E 1T5, téléphone: (514) 762-3333, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Île des Soeurs, le 31 août 1994

94310

*Le président par intérim,*  
ROBERT FAUCHER

## Avis divers

### LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

Prenez avis que LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA, compagnie légalement constituée en vertu des lois du Canada et ayant son siège social en la ville de Lévis, province de Québec, a fait approuver par son seul actionnaire en date du 18 août 1994, conformément aux articles 195, 196 et 200.4 de la Loi sur les assurances, un règlement de continuation en vue de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA a l'intention de demander au ministre des Finances, par requête, de confirmer ce règlement de continuation et de délivrer des lettres patentes à cette fin.

Lévis, le 19 août 1994

94122-35-4

*Le secrétaire,*  
PIERRE BORNAIS, C.R.

### Succession Ghislain Simard

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Germain Simard, cuisinier, résidant au numéro 131, rue Colinet, en la municipalité du canton de Tremblay, code postal: G7H 5A8, frère de monsieur Ghislain Simard, chef-cuisinier, en son vivant résidant au numéro 2177, rue Bonneau, en la ville de Jonquière, code postal: G7S 4B4, lequel est décédé sans avoir fait de testament et a laissé comme seules héritières, ses enfants mineures, Nadia Simard et Audrey

Simard, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, en sa qualité de tuteur de Nadia et Audrey Simard, et nommé en cette qualité aux termes d'un jugement rendu par Michel Noël Tremblay, proto-notaire, et versé au dossier numéro 150-14-000166-938, district judiciaire de Chicoutimi.

Cet acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été reçu devant le notaire Gaétan De Champlain, notaire au 2383, rue Saint-Dominique, Jonquière, le 17 mars 1994, sous le numéro 1240 des minutes de son répertoire et dont copie fut publiée au Registre des droits personnels et réels mobiliers, le 16 août 1994, sous le numéro 94-0096186-0001.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire, le 29 août 1994, sous le numéro 1417 des minutes de son répertoire et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, le tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Jonquière, le 29 août 1994

94262

*Le procureur,*  
GAÉTAN DE CHAMPLAIN, notaire

### Succession Louise Bouffard

Avis est, par les présentes, donné que dame Diane Bouffard, préposée à l'entretien, domiciliée au 732, de Grenelle, Beauport (Québec), G1B 2P9, a été nommée tutrice à la personne et aux biens de sa fille Nadine Roberge, du même domicile, enfant mineur issu du mariage de monsieur Yvon Roberge et de dame Diane Bouffard, et qu'en sa qualité susdite elle a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de dame Louise Bouffard, en son vivant demeurant au 2903, Royale, appartement 3, Beauport (Québec), G1E 1T2, décédée le 13 novembre 1993, suivant acte reçu devant J. Denis Roy, notaire au 2059, chemin de la Canardière, Québec (Québec), G1J 2E7, en date du 16 août 1994, et publié au Registre des droits personnels et réels mobiliers, le 22 août 1994, sous l'inscription numéro 94-0099019-0001.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant J. Denis Roy, notaire, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers selon la loi.

Québec, le 31 août 1994

94330

*Le procureur,*  
J. DENIS ROY, notaire

### Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour le lot ci-après mentionné:

## LOT VISÉ PAR LA PRÉSENTE PROCÉDURE

— **ruelle Arthur**: lot originaire quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4998 (ruelle)), du cadastre officiel de Sherbrooke, circonscription foncière de Sherbrooke, le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par Jean Casault, arpenteur-géomètre, le 23 février 1994, portant le numéro 2484-4, minute 115.

## DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 422 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

« 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes :

1° Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2° Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);

3° L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4° Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant :

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des dites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. S.R. 1964, c.193, a.430; 1968, c.23, a.8. »

## ATTESTATIONS

Le plan et la description technique de la ruelle pour laquelle la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 11 juin 1994

92745-23-2

*Le greffier,*  
ME PIERRE HUARD

**Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le****Accordés****Ahlam Said Al-Asslouty**

Par la décision numéro 1994 CN 0436, qui a pris effet le 22 août 1994 directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Ahlam Said, né le 12 août 1950, en celui de Ahlam Said Al-Asslouty.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Andrew Royal**

Par la décision numéro 1994 CN 0491, qui a pris effet le 24 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Andrew Royal Maybec, né le 11 mars 1969, en celui de Andrew Royal.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**David Wing Keung Ng**

Par la décision numéro 1994 CN 0401, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Wing Keung Ng, né le 3 mai 1966, en celui de David Wing Keung Ng.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Elaine Mary Thérèse Roberge-Renaud**

Par la décision numéro 1994 CN 0454, qui a pris effet le 24 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Hélène Mary Thérèse Renaud, née le 31 janvier 1985, en celui de Elaine Mary Thérèse Roberge-Renaud.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Francine Harrisson**

Par la décision numéro 1994 CN 0506, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Francine Caron, née le 22 juin 1949, en celui de Francine Harrisson.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Jennifer Lucie Roberge-Renaud**

Par la décision numéro 1994 CN 0454, qui a pris effet le 24 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Jennifer Lucie Renaud, née le 11 avril 1979, en celui de Jennifer Lucie Roberge-Renaud.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Isabelle Yvonne Hélène Carrière-Roussin**

Par la décision numéro 1994 CN 0510, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Isabelle Yvonne Hélène Carrière, née le 11 janvier 1972, en celui de Isabelle Yvonne Hélène Carrière-Roussin.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Joseph Philippe Maximilien**

Par la décision numéro 1994 CN 0502, qui a pris effet le 20 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de la mention de sexe et de prénoms de Marie Louise Hélène Lemay, né le 3 juin 1964, en ceux de Joseph Philippe Maximilien.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Jeannine Anita Claire Aline Levert**

Par la décision numéro 1994 CN 0499, qui a pris effet le 23 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Anita Claire Aline Levert, née le 1<sup>er</sup> octobre 1933, en celui de Jeannine Anita Claire Aline Levert.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Julie Solange Doucet**

Par la décision numéro 1994 CN 0511, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Julie Solange Huet Doucet, née le 15 juillet 1987, en celui de Julie Solange Doucet.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Jean-Charles David LeBrun**

Par la décision numéro 1994 CN 0503, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de David Charles Brown, né le 12 septembre 1948, en celui de Jean-Charles David LeBrun.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Lauraine Marie Jacinthe Bellehumeur**

Par la décision numéro 1994 CN 0496, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Lorraine Marie Jacinthe Bellehumeur, née le 2 mars 1961, en celui de Lauraine Marie Jacinthe Bellehumeur.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Jean-Olivier Joseph Noël Marco Boucher**

Par la décision numéro 1994 CN 0478, qui a pris effet le 23 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Joseph Noël Marco Jean Boucher, né le 18 septembre 1967, en celui de Jean-Olivier Joseph Noël Marco Boucher.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Louise Marie Yvonne Turgeon**

Par la décision numéro 1994 CN 0311, qui a pris effet le 17 juin 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Yvonne Louise Turgeon, née le 17 mars 1936, en celui de Louise Marie Yvonne Turgeon.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,  
GUY LAVIGNE, avocat*

**Marc-Alain Lavoie**

Par la décision numéro 1994 CN 0518, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Joseph Marc Alain Bellavance, né le 5 novembre 1984, en celui de Marc-Alain Lavoie.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Mariette Marie Thérèse Maher**

Par la décision numéro 1994 CN 0467, qui a pris effet le 18 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Mariette Mahaire, née le 10 septembre 1929, en celui de Mariette Marie Thérèse Maher.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Martin Philippe Bourquard**

Par la décision numéro 1994 CN 0460, qui a pris effet le 17 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Philippe Martin Rousseau, né le 6 août 1992, en celui de Martin Philippe Bourquard.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Maxime Joseph Alexandre Giard-Guertin**

Par la décision numéro 1994 CN 0464, qui a pris effet le 17 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Joseph Benoit Alexandre Maxime Giard, né le 4 avril 1985, en celui de Maxime Joseph Alexandre Giard-Guertin.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Michael Medeiros**

Par la décision numéro 1994 CN 0450, qui a pris effet le 28 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Michel Medeiros, né le 8 juillet 1969, en celui de Michael Medeiros.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Nancy Denise Roberge-Renaud**

Par la décision numéro 1994 CN 0454, qui a pris effet le 24 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Denise Nancy Renaud, née le 19 avril 1981, en celui de Nancy Denise Roberge-Renaud.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Nathalie Marie Josée Waters**

Par la décision numéro 1994 CN 0480, qui a pris effet le 25 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Marie Josée Nathalie Guay, née le 15 novembre 1973, en celui de Nathalie Marie Josée Waters.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Philippe Félix Joseph Gérard Bélanger**

Par la décision numéro 1994 CN 0509, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Félix Joseph Gérard Bélanger, né le 19 février 1932, en celui de Philippe Félix Joseph Gérard Bélanger.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**René Joseph Richer**

Par la décision numéro 1994 CN 0490, qui a pris effet le 18 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Joseph René Gauthier, né le 25 septembre 1950, en celui de René Joseph Richer.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Rosalie Marie Dalila Lessard**

Par la décision numéro 1994 CN 0425, qui a pris effet le 22 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Rosalie Marie Dalila Ratté-Lessard, née le 4 mai 1993, en celui de Rosalie Marie Dalila Lessard.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Suzie Marie Beaulieu**

Par la décision numéro 1994 CN 0497, qui a pris effet le 24 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Suzanne Marie Beaulieu, née le 13 mars 1958, en celui de Suzie Marie Beaulieu.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Véronique Isabelle Landry-Bolduc**

Par la décision numéro 1994 CN 0512, qui a pris effet le 23 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Véronique Isabelle Landry, née le 30 novembre 1980, en celui de Véronique Isabelle Landry-Bolduc.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Yannick Roger Joseph Cyrille Beauséjour**

Par la décision numéro 1994 CN 0504, qui a pris effet le 24 août 1994, le directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Roger Joseph Cyrille Beauséjour, né le 14 septembre 1957, en celui de Yannick Roger Joseph Cyrille Beauséjour.

Québec, le 31 août 1994

5980

*Le directeur de l'état civil,*  
GUY LAVIGNE, *avocat*

**Demands****Anna Szabo**

Prenez avis que Anna Szabo, domiciliée au 4688, Hingston, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anna Brewer.

Montréal, le 29 août 1994

94255-37-2

ANNA SZABO

**Anne Marie Dortmans**

Prenez avis que Anne Marie Dortmans, domiciliée au 109, Huron, Dollard-des-Ormeaux, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mieka Anne-Marie Dortmans.

Dollard-des-Ormeaux, le 28 août 1994

94332-37-2

ANNE MARIE DORTMANS

**Annette Lapiere**

Prenez avis que Annette Lapiere, domiciliée au 550, Castelneau, Saint-Hyacinthe, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anny Lapiere.

Saint-Hyacinthe, le 19 août 1994

94199-36-2

ANNETTE LAPIERRE

**Bruno Cayer**

Prenez avis que Bruno Cayer, domicilié au 433, rue Marquette, Sherbrooke, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alex Descoteaux.

Sherbrooke, le 18 août 1994

94183-36-2

*Le procureur du requérant,*  
NADIA PLANTE, *avocate*

**Carl Ross**

Prenez avis que Carl Ross, domicilié au 102, rue Giroux, Loretteville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Carl Cleary-Ross.

Québec, le 30 août 1994

94343-37-2

CARL ROSS

**Christine Fraser**

Prenez avis que Christine Fraser, domiciliée au 9185, Dostaler, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Christiane Fraser.

Québec, le 29 août 1994

94280-37-2

CHRISTINE FRASER

**Christopher Buono**

Prenez avis que Christopher Buono, domicilié au 10, place Chambord, Candiac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Christopher Cummings.

Montréal, le 25 août 1994

94342-37-2

CHRISTOPHER BUONO

**Dale Kathleen LaRoche**

Prenez avis que Dale Kathleen LaRoche, domiciliée au 619, Lacharité, LaSalle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Diana Kathleen LaRoche.

LaSalle, le 24 août 1994

94206-36-2

DALE LAROCHE

### Diane Morel

Prenez avis que Diane Morel, domiciliée au 15, rue de la Promenade, Victoriaville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dyane Morel.

Victoriaville, le 16 août 1994

94177-36-2

DIANE MOREL

### Dominic Belzile

Prenez avis que Louise Belzile, en sa qualité de mère, domiciliée au 16, rue Gaudreau, Lac-au-Saumon, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Dominic Belzile en celui de Dominic Comeau Belzile.

Lac-au-Saumon, le 24 août 1994

94172-36-2

LOUISE BELZILE

### Emmanuel Jean Philippe Binette

Prenez avis que Diane Boyer, en sa qualité de mère, domiciliée au 600, chemin de l'Ancienne Érablière, Saint-Sauveur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Emmanuel Jean Philippe Binette en celui de Jean Philippe Boyer Binette.

Saint-Sauveur, le 17 août 1994

94277-37-2

DIANE BOYER

### Eric Delorme-Ethier Keith Delorme

Prenez avis que Donna Lynn Ethier, en sa qualité de mère, domiciliée au 192, des Pins, Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Eric Delorme-Ethier et de Keith Delorme en ceux de Eric Ethier et de Keith Ethier.

Magog, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

94339-37-2

DONNA LYNN ETHIER

### Géraldine Lajoie

Prenez avis que Géraldine Lajoie, domiciliée au 20, Potvin, Saint-Timothée, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jacqueline Lajoie.

Salaberry-de-Valleyfield, le 29 août 1994

94300-37-2

JACQUELINE LAJOIE

### Ghislain Laroche

Prenez avis que Ghislain Laroche, domicilié au 4068, Marci, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislain Laroche.

Montréal, le 29 août 1994

94282-37-2

GHISLAIN LAROCHE

### Giseleine Demeules

Prenez avis que Giseleine Demeules, domiciliée au 56, de l'Église, Saint-Léon-de-Standon, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Demeule.

Saint-Léon-de-Standon, le 6 septembre 1994

94350-37-2

GHISLAINE DEMEULE

### Guy Grondin

Prenez avis que Guy Grondin, domicilié au 138, Robinson Sud, appartement 3, Granby, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-Guy Grondin.

Granby, le 27 juillet 1994

94360-37-2

*Les procureurs du requérant,*  
GAUDET ET ASSOCIÉS

### Inis Muriel Pearce

Prenez avis que Inis Muriel Pearce, domiciliée au 52, Woodland, Beaconsfield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Inez Muriel Pearce.

Baie-d'Urfé, le 19 août 1994

94154-36-2

INEZ MURIEL PEARCE

### Isabelle Béliveau

Prenez avis que Isabelle Béliveau, domiciliée au 43, rue Paris, Victoriaville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Isabelle Hinse-Béliveau.

Victoriaville, le 26 août 1994

94335-37-2

ISABELLE BÉLIVEAU

### Jean-Claude Gagnon

Prenez avis que Jean-Claude Gagnon, domicilié au 15, rue Duquesne, Hull, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-Claude Thérien.

Hull, le 24 août 1994

94196-36-2

JEAN-CLAUDE GAGNON

**Josée Bouchard**

Prenez avis que Josée Bouchard, domiciliée au 12575, 41<sup>e</sup> Avenue, Rivière-des-Prairies, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Josée Charbonneau.

Rivière-des-Prairies, le 22 juillet 1994

94338-37-17

JOSÉE BOUCHARD

**Joseph Chantal Gratien Serge Bérubé**

Prenez avis que Joseph Chantal Gratien Serge Bérubé, domicilié au 967, Dubuisson, appartement 6, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Robert Gratien Serge Bérubé.

Longueuil, le 25 août 1994

94222-36-2

CHANTAL BÉRUBÉ

**Joseph Charles Didier Lacasse Lamontagne**

Prenez avis que Danielle Lacasse, en sa qualité de mère, domiciliée au 3415, rang 3 Est, Sainte-Croix, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Charles Didier Lacasse Lamontagne en celui de Joseph Charles Didier Lamontagne.

Sainte-Croix, le 29 août 1994

94333-37-2

DANIELLE LACASSE

**Joseph, Denis, Philippe Poisson  
Joseph, Jean, Maxime Poisson**

Prenez avis que Nicole Blais, en sa qualité de mère, domiciliée au 1084, Lamy, Cap-de-la-Madeleine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Joseph, Denis, Philippe Poisson et de Joseph, Jean, Maxime Poisson en ceux de Joseph, Denis, Philippe Blais et de Joseph, Jean, Maxime Blais.

Cap-de-la-Madeleine, le 6 septembre 1994

94368-37-2

NICOLE BLAIS

**Joseph Eugène Jean Fernand Ramaglia**

Prenez avis que Joseph Eugène Jean Fernand Ramaglia, domicilié au 3909, rue Guenette, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Eugène Jean Fernand Godon.

Laval, le 11 juillet 1994

94184-36-2

FERNAND RAMAGLIA

**Joseph Laurier Floran Trépanier**

Prenez avis que Joseph Laurier Floran Trépanier, domicilié au 251, Haut-du-Lac Sud, Saint-Tite, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Laurier Florent Trépanier.

Saint-Tite, le 29 août 1994

94317-37-2

FLORENT TRÉPANIÉ

**Joseph, Lionel, Alain, Raymond Pichette**

Prenez avis que Joseph, Lionel, Alain, Raymond Pichette, domicilié au 126, croissant Lachenaie, Pierre-Rivière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Allan Harris.

Lachenaie, le 25 août 1994

94318-37-2

ALAIN PICHETTE

**Joseph Marc Pelletier**

Prenez avis que Joseph Marc Pelletier, domicilié au 4, place Lucien-Gagné, Sainte-Anne-de-Beaupré, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Marc-Andrew Pelletier.

Sainte-Anne-de-Beaupré, le 30 août 1994

94252-37-2

MARC PELLETIER

**Joseph Narcisse Elphège Rolland Da'Sylva**

Prenez avis que Joseph Narcisse Elphège Rolland Da'Sylva, domicilié au 10211, Meilleur, appartement 206, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Narcisse Elphège Roland da Silva.

Montréal, le 24 août 1994

94201-36-2

ROLLAND DA'SYLVA

**Joseph Stanislas Léonel Tremblay**

Prenez avis que Joseph Stanislas Léonel Tremblay, domicilié au 5148, Jeanne-D'Arc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Stanislas Lionel Tremblay.

Montréal, le 29 août 1994

94250-37-2

LÉONEL TREMBLAY

**Lai Wan Tsang**

Prenez avis que Lai Wan Tsang, domiciliée au 56, rue Guilbault, appartement 103, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yuen Wai Irene Zong.

Montréal, le 8 août 1994

94174-36-2

LAI WAN TSANG

**Lim Jack Chin**

Prenez avis que Lim Jack Chin, domicilié au 5186, Broadway Ouest, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de John Lim-Jack Chan.

Montréal, le 23 août 1994

94186-36-2

LIM JACK CHIN

**Luc Dandurand**

Prenez avis que Luc Dandurand, domicilié au 1560, rue Évangéline, appartement 207, Sherbrooke, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Luc Huard.

Sherbrooke, le 17 août 1994

94182-36-2

*Le procureur du requérant,*  
FRANCINE GLADU, *avocate*

**Lucie Cliche**

Prenez avis que Lucie Cliche, domiciliée au 199, chemin de l'Ecore, Vallée-Jonction, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Colette Cliche.

Vallée-Jonction, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

94334-37-2

COLETTE CLICHE

**Lucine Dumas**

Prenez avis que Lucine Dumas domiciliée au 180, rang Saint-Georges, Saint-Louis-de-Gonzague, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lucille Dumas.

Saint-Georges, le 24 août 1994

94351-37-2

LUCINE DUMAS

**Luong Tran**

Prenez avis que Luong Tran, domicilié au 1655, Crevier, appartement 1, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jasper Tran.

Saint-Laurent, le 24 août 1994

94173-36-2

LUONG TRAN

**Marc-Antoine Boivin**

Prenez avis que Lise Groulx, en sa qualité de mère, domiciliée au 375, rue Saint-Patrice Ouest, Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marc-Antoine Boivin en celui de Marc-Antoine Groulx-Boivin.

Magog, le 25 août 1994

94261-37-2

LISE GROULX

**Marguerite Marie Rita Beaudry**

Prenez avis que Marguerite Marie Rita Beaudry, domiciliée au 1141, rue Gravel, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Hélène Beaudry.

Longueuil, le 17 septembre 1994

94299-37-2

RITA BEAUDRY

**Maria Michelina Del Balso**

Prenez avis que Maria Michelina Del Balso, domiciliée au 3012, Marcel, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Michèle Del Balso.

Saint-Laurent, le 29 août 1994

94259-37-2

MARIA MICHELINA DEL BALSO

**Marianne Lafleur  
et  
Vincent Lafleur**

Prenez avis que France Caouette, en sa qualité de mère, domiciliée au 182, rue Montréal, Rouyn-Noranda, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Marianne Lafleur et de Vincent Lafleur en ceux de Marianne Caouette-Lafleur et de Vincent Caouette-Lafleur.

Rouyn-Noranda, le 23 août 1994

94219-36-2

FRANCE CAOUILLE

**Marie Alexina Gaétane Soucy**

Prenez avis que Marie Alexina Gaétane Soucy, domiciliée au 21, rang 3, Saint-Antonin, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Sara Soucy.

Saint-Antonin, le 24 août 1994

94294-37-2

GAËTANE SOUCY

**Marie, Ange, Agnès, Irène Lauzon**

Prenez avis que Marie, Ange, Agnès, Irène Lauzon, domiciliée au 8, carré Champlain, Blainville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Ange, Agnès, Irène Paquette.

Blainville, le 24 août 1994

94178-36-2

IRÈNE LAUZON

**Marie-Anita-Emerilda Côté**

Prenez avis que Marie-Anita-Emerilda Côté, domiciliée au 454, de la Montagne, Maniwaki, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Rita Côté.

Maniwaki, le 3 août 1994

94240-36-2

RITA CÔTÉ-HUBERT

**Marie Annette Lise Denis**

Prenez avis que Marie Annette Lise Denis, domiciliée au 166, Saint-Jacques, Donnacona, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Annette Lisa Denis.

Donnacona, le 22 août 1994

94258-37-2

LISA DENIS

**Marie Berthe Dorice Dallaire**

Prenez avis que Marie Berthe Dorice Dallaire, domiciliée au 3270, Plante, Saint-Hubert, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Berthe Doris Dallaire.

Saint-Robert, le 28 août 1994

94256-37-2

DORIS TREMBLAY

**Marie Christiana Marseille**

Prenez avis que Marie Christiana Marseille, domiciliée au 50, rue Bernèche, Lorrainville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Christiana Yvonne Marseille.

Lorrainville, le 2 septembre 1994

94358-37-2

YVONNE BARIL

**Marie Claire Albertine Arseneau**

Prenez avis que Marie Claire Albertine Arseneau, domiciliée au 21, de Gascogne, Rimouski, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Albertine Twinsky Arseneau.

Rimouski, le 24 août 1994

94278-37-2

ALBERTINE ARSENEAU

**Marie Françoise Emily Phelan**

Prenez avis que Marie Françoise Emily Phelan, domiciliée au 3235, rue French, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mary Frances Emily Phelan.

Montréal, le 26 août 1994

94295-37-2

FRANCES PHELAN

**Marie-Hélène-Clémentine Roy**

Prenez avis que Marie-Hélène-Clémentine Roy, domiciliée au 8514, Martel, Saint-Augustin, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Hélène Clémence Roy.

Saint-Augustin, le 31 août 1994

94320-37-2

CLÉMENCE ROY

**Marie Jeannette Aline Turgeon**

Prenez avis que Marie Jeannette Aline Turgeon, domiciliée au 2490, Monseigneur-Lafèche, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lyne Turgeon Bélisle.

Sainte-Foy, le 24 août 1994

94245-37-2

LYNE TURGEON BÉLISLE

**Marie-Line Roach**

Prenez avis que France Laflèche, en sa qualité de mère, domiciliée au 1113, rue Denault, Beloeil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Line Roach en celui de Marie-Line Laflèche Roach.

Beloeil, le 12 août 1993

94281-37-2

FRANCE LAFLÈCHE

**Marie Martine Nicole Côté**

Prenez avis que Marie Martine Nicole Côté, domiciliée au 4451-2, des Érables, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Martine Nicole Rainville.

Montréal, le 28 février 1994

94341-37-2

MARTINE RAINVILLE

**Marie Paule Durette**

Prenez avis que Marie Paule Durette, domiciliée au 1211, de la Chaudière, Saint-Rédempteur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Pauline Durette.

Saint-Rédempteur, le 29 août 1994

94359-37-2

MARIE-PAULE DURETTE

**Marie-Pier Cloutier**

Prenez avis que Marie-Josée Bourgelas, en sa qualité de mère, domiciliée au 46, Saint-Marc, Rivière-du-Loup, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Pier Cloutier en celui de Marie-Pier Bourgelas.

Rivière-du-Loup, le 5 septembre 1994

94349-37-2

MARIE-JOSÉE BOURGELAS

**Marie Rose Annette Danielle Rondeau**

Prenez avis que Marie Rose Annette Danielle Rondeau, domiciliée au 701, rue Monique, Saint-Thomas, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Rose Annette Danielle Marie-Soleil Rondeau.

Saint-Thomas, le 26 août 1994

94301-37-2

DANIELLE R. CHEVRETTE

**Marie, Sylvie, Marie-Pier Larocque**

Prenez avis que France Maillé, en sa qualité de mère, domiciliée au 13767, Ouellette, Saint-Janvier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie, Sylvie, Marie-Pier Larocque en celui de Marie, Sylvie, Marie-Pier Maillé.

Saint-Janvier, le 26 août 1994

94346-37-2

FRANCE MAILLÉ

**Marie Thérèse Loretta Doyon**

Prenez avis que Marie Thérèse Loretta Doyon, domiciliée au 839, rue Pierre-Maufay, appartement 3, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Laurette Marie Thérèse Doyon.

Sainte-Foy, le 24 août 1994

94153-36-2

LAURETTE DOYON

**Marie Yvonne Cécile Desruisseaux**

Prenez avis que Marie Yvonne Cécile Desruisseaux, domiciliée au 2709, Raudot, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Cécile Desruisseaux.

Montréal, le 17 août 1994

94260-37-2

CÉCILE TURCOTTE

**Marie, Yvonne, Lyse Belly**

Prenez avis que Marie, Yvonne, Lyse Belly, domiciliée au 15, rue Byette, Sainte-Agathe-des-Monts, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Yvonne, Lise Belley.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 18 août 1994

94155-36-2

LISE BELLEY

**Michel St-Jean**

Prenez avis que Sylvie Bienvenue, en sa qualité de mère, domiciliée au 25, Union, Saint-Charles-sur-Richelieu, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Michel St-Jean en celui de Michel Lecours.

Saint-Charles-sur-Richelieu, le 27 août 1994

94251-37-2

SYLVIE BIENVENUE

**M. Jeanne Julia Bédard**

Prenez avis que M. Jeanne Julia Bédard, domiciliée au 3470, de la Pérade, appartement 113, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Gertrude Bédard.

Sainte-Foy, le 24 août 1994

94198-36-2 GERTRUDE BÉDARD

**Nadia Yacoub**

Prenez avis que Nadia Yacoub, domiciliée au 3406, rue Saint-Hubert, appartement 8, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nadia Chénier Yacoub.

Montréal, le 24 août 1994

94241-36-2 NADIA YACOB

**Nancy Ellen Mendelsohn**

Prenez avis que Nancy Ellen Mendelsohn, domiciliée au 3844, rue Sewell, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nanci Ellen.

Montréal, le 26 août 1994

94246-37-2 NANCY MENDELSON

**Nicolas Rémi Belzile Corneau**

Prenez avis que Louise Belzile, en sa qualité de mère, domiciliée au 16, rue Gaudreau, Lac-au-Saumon, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Nicolas Rémi Belzile Corneau en celui de Nicolas Rémi Corneau Belzile.

Lac-au-Saumon, le 24 août 1994

94171-36-2 LOUISE BELZILE

**Olga Bolotniak**

Prenez avis que Olga Bolotniak, domiciliée au 1220, rue Sherbrooke, Lachine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Olga Bolotniak.

Lachine, le 26 août 1994

94221-36-2 OLGA BOLOTNIAK

**Patrick Lavallée**

Prenez avis que Louise Rousselle, en sa qualité de mère, domiciliée au 95, Goupil, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Patrick Lavallée en celui de Patrick Rousselle.

Laval, le 23 août 1994

94175-36-2 LOUISE ROUSSELLE

**Pauline dite Jacqueline Joly**

Prenez avis que Pauline dite Jacqueline Joly, domiciliée au 962, rue Chartier, Joliette, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jacqueline Joly.

Joliette, le 24 août 1994

94233-36-2 JACQUELINE JOLY

**Philiph Markus**

Prenez avis que Philiph Markus, domicilié au 6626, Parkview Road, Côte Saint-Luc, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Philip Markus.

Montréal, le 10 août 1994

94195-36-2 PHILIP MARKUS

**Philippe O'Shea**

Prenez avis que Sylvie Robitaille, en sa qualité de mère, domiciliée au 6715, rue Lemay, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Philippe O'Shea en celui de Philippe O'Shea Robitaille.

Montréal, le 31 août 1994

94298-37-2 SYLVIE ROBITAILLE

**Pierrette Philippe**

Prenez avis que Pierrette Philippe, domiciliée au 2665, J.T. Rathwell, appartement 3, Lachine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Stéphanie Philippe.

Lachine, le 23 août 1994

94176-36-2 PIERRETTE PHILIPPE

**Randa Chahwan**

Prenez avis que Najwa El-Khoury, en sa qualité de mère, domiciliée au 10400, boulevard de l'Acadie, appartement 612, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Randa Chahwan en celui de Jihane Chahwan.

Montréal, le 22 août 1994

94181-36-2

NAJWA EL-KHOURI

**Rany El-Ali**

Prenez avis que Nada Raad, en sa qualité de mère, domiciliée au 5980, Albanie, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Rany El-Ali en celui de Bassem El-Ali.

Brossard, le 30 août 1994

94283-37-2

NADA RAAD

**Robert De Pendock**

Prenez avis que Robert De Pendock, domicilié au 3230, Bedford, appartement 2, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Robert Pendock.

Montréal, le 24 août 1994

94185-36-2

ROBERT PENDOCK

**Roger Boismenu**

Prenez avis que Roger Boismenu, domicilié au 1-18275, rue Lapointe, Saint-Janvier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Roger Monet.

Saint-Janvier, le 16 août 1994

94257-37-2

ROGER MONET

**Rosalie Delphée Marianne Jobin Maranda**

Prenez avis que Charles Maranda, en sa qualité de père, domicilié au 164, Du Bosquet, Saint-Étienne, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Rosalie Delphée Marianne Jobin Maranda en celui de Rosalie Delphée Marianne Maranda.

Saint-Étienne, le 30 août 1994

94284-37-2

CHARLES MARANDA

**Sabrina Imbeault-Larochelle**

Prenez avis que Johanne Imbeault, en sa qualité de mère, domiciliée au 668, boulevard L'Assomption, Repentigny, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sabrina Imbeault-Larochelle en celui de Sabrina Larochelle.

Boucherville, le 15 juin 1994

94194-36-2

JOHANNE IMBEAULT

**Sébastien Wistaff****Simon Wistaff****Ysabelle Wistaff**

Prenez avis que Diane Savard, en sa qualité de mère, domiciliée au 6350, 42<sup>e</sup> Avenue, appartement 2, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Sébastien Wistaff, de Simon Wistaff et de Ysabelle Wistaff en ceux de Sébastien Savard-Wistaff, de Simon Savard-Wistaff et de Ysabelle Savard-Wistaff.

Montréal, le 23 août 1994

94156-36-2

DIANE SAVARD

**Steeve Bilodeau**

Prenez avis que Steeve Bilodeau, domicilié au 348, rue Saint-Jacques, Sainte-Marguerite, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Steve Bilodeau.

Sainte-Marguerite, le 26 août 1994

94254-37-2

STEEVE BILODEAU

**Stéphane Hould**

Prenez avis que Stéphane Hould, domicilié au 1330, de la Morille, appartement 301, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Stéphane Houle.

Ce changement affectera aussi sa fille Christine Hould.

Québec, le 17 août 1994

94197-36-2

STÉPHANE HOULD

**Stéfanie Dagenais**

Prenez avis que Diane Guillery, en sa qualité de mère, domiciliée au 8525, de Grosbois, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Stéfanie Dagenais en celui de Béatrice Stéfanie Christine Dagenais.

Montréal, le 22 août 1994

94207-36-2

DIANE GUILLERY

**Steve Yvan Joseph Breault  
et  
Jimmy Yves Joseph Breault**

Prenez avis que Joanne Turcotte, en sa qualité de mère, domiciliée au 425, Bérard, Granby, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Steve Yvan Joseph Breault et Jimmy Yves Joseph Breault en ceux de Steve Yvan Joseph Turcotte-Breault et Jimmy Yves Joseph Turcotte-Breault.

Granby, le 25 août 1994

94203-36-2

JOHANNE TURCOTTE

**Sylvie Huot**

Prenez avis que Sylvie Huot, domiciliée au 525, rue Cliff, appartement 302, Sherbrooke, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Boucavalas.

Sherbrooke, le 22 août 1994

94279-37-2

*Le procureur de la requérante,  
NADIA PLANTE, avocate*

**Tamara Monessa Korvick**

Prenez avis que Tamara Monessa Korvick, domiciliée au 3470, Stanley, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Tamara Monessa Rigaud.

Montréal, le 23 août 1994

94253-37-2

TAMARA RIGAUD

**Thérésia Cossette**

Prenez avis que Thérésia Cossette, domiciliée au 500, 3<sup>e</sup> Avenue, Malartic, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Thérèse Cossette.

Malartic, le 23 août 1994

94200-36-2

THÉRÈSE COSSETTE

**Valérie Courchesne-Plante**

Prenez avis que Joceline Courchesne, en sa qualité de mère, domiciliée au 7, rue Gélinas, Saint-Edmond-de-Grantham, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Valérie Courchesne-Plante en celui de Valérie Plante.

Saint-Edmond-de-Grantham, le 31 août 1994

94297-37-2

JOCELINE COURCHESNE

**Vanessa Geneviève Beaudoin**

Prenez avis que Vanessa Geneviève Beaudoin, domiciliée au 4710, Saint-Ambroise, appartement 101, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Vanessa Geneviève Eshkibok.

Montréal, le 25 août 1994

94223-36-2

*Le procureur de la requérante,  
ANNE-MARIE LE COUFFE*

**Veith Edmund Percival Bousquet**

Prenez avis que Veith Edmund Percival Bousquet, domicilié au 1850, rue De Chambly, appartement 205, Saint-Bruno, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Keith Edmund Percival Morgan.

Montréal, le 24 août 1994

94180-36-2

KEITH MORGAN

**Véronique Lirette**

Prenez avis que Marie-Claude Messely, en sa qualité de mère, domiciliée au 677, rue Le Mercier, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Véronique Lirette en celui de Véronique Messely Lirette.

Sainte-Foy, le 20 août 1994

94179-36-2

MARIE-CLAUDE MESSELY

**Vytautas Vincent Givis**

Prenez avis que Vytautas Vincent Givis, domicilié au 1535, Lacombe, Saint-Bruno, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de George Vytautas Vincent Givis.

Saint-Bruno, le 22 août 1994

94296-37-2

GEORGE GIVIS

---

**Compagnies (Divers) — Loi sur les**

---

**Dissolution — Demandes de**

---

**1341-1244 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1341-1244 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 août 1994

94264

*Les procureurs de la compagnie,  
FRANKEL & FRANKEL*

**2425-1985 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 2425-1985 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 17 mai 1994

94314 *La présidente,*  
HÉLÈNE B. LAGANIÈRE

**2645-5592 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 2645-5592 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 août 1994

94302 *Le président,*  
BILAL MAHMASSANI

**2860-1227 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 2860-1227 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 17 août 1994

94322 *Le président,*  
SERGE LANDRY

**2960-3289 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 2960-3289 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 31 août 1994

94345 *Le président,*  
PIERRE PLOUFFE

**2971-7568 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 2971-7568 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 18 mai 1994

94287 *Le procureur de la compagnie,*  
MARIE CLAUDE CÔTÉ, *notaire*

**AGENCE DE RÉCLAMATIONS DAOUST INC.**

Prenez avis que la compagnie « AGENCE DE RÉCLAMATIONS DAOUST INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

LaSalle, le 24 août 1994

94269 *Le président,*  
CLAUDE J. DAOUST

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MÉNARD ET ENVIRONS**

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MÉNARD ET ENVIRONS » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Lucie-des-Laurentides, le 23 juillet 1994

94347 *Le président,*  
ROLAND CHEVRIER

**CHARLOU CONSEIL INC.**

Prenez avis que la compagnie « CHARLOU CONSEIL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 6 septembre 1994

94366 *Les procureurs de la compagnie,*  
FLYNN, RIVARD

**CLUB OPTIMISTE DE TINGWICK INC.**

Prenez avis que la compagnie « CLUB OPTIMISTE DE TINGWICK INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Tingwick, le 22 août 1994

94331 *Le secrétaire-trésorier,*  
RENÉ CHABOT

**COMITÉ DU CENTENAIRE ST-NÉRÉE INC.**

Prenez avis que la compagnie « COMITÉ DU CENTENAIRE ST-NÉRÉE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Nérée, le 23 août 1994

94270 *La secrétaire de la compagnie,*  
HENRIETTE L. ASSELIN

**COMPAGNIE DE THÉÂTRE DU DOCTEUR CROCHE**

Prenez avis que la compagnie « COMPAGNIE DE THÉÂTRE DU DOCTEUR CROCHE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1994

94290

*L'administrateur,*  
MAURICE ROY

**CONSTRUCTION WASACZ CIE INC.  
WASACZ CONSTRUCTION CO. INC.**

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION WASACZ CIE INC. — WASACZ CONSTRUCTION CO. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 août 1994

94315

*Le procureur de la compagnie,*  
JOHN M. CERINI, C.R.

**CORPORATION D'HABITATION POPULAIRE  
DE SALABERRY**

Prenez avis que la compagnie « CORPORATION D'HABITATION POPULAIRE DE SALABERRY » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 31 août 1994

94353

*Le procureur de la compagnie,*  
LUC LAPOINTE, notaire

**CRÉDIT HORTICOLE QUÉBÉCOIS (CHOQUE) INC.**

Prenez avis que la compagnie « CRÉDIT HORTICOLE QUÉBÉCOIS (CHOQUE) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 6 septembre 1994

94363

*Le secrétaire de la compagnie,*  
DANIEL ALARIE

**CUISIBUDGET (SHERBROOKE) INC.**

Prenez avis que la compagnie « CUISIBUDGET (SHERBROOKE) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 31 août 1994

94319

*Le procureur de la compagnie,*  
GAÉTAN RACICOT, notaire

**DELANO ENTERPRISES CORP.**

Prenez avis que la compagnie « DELANO ENTERPRISES CORP. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 août 1994

94355

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

**DISTRIBUTION D'AIR PUR LÉO ROY INC.  
LEO ROY PURE AIR DISTRIBUTION INC.**

Prenez avis que la compagnie « DISTRIBUTION D'AIR PUR LÉO ROY INC. — LEO ROY PURE AIR DISTRIBUTION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 30 août 1994

94247

*La secrétaire-trésorière,*  
MARIE-CLAIRE SÉNÉCAL

**ÉDITIONS BLEU CIEL INC.**

Prenez avis que la compagnie « ÉDITIONS BLEU CIEL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

94273

*La présidente,*  
CHARLOTTE B. MATHIEU

**ENTREPRISES EMAR INC.**

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES EMAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 août 1994

94291

*Le président,*  
MARTIN LIEBERMAN

**ENTREPRISES GASTON ET CLAUDE INC.**

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES GASTON ET CLAUDE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pascal, le 19 août 1994

94293

*Le président,*  
CLAUDE MIGNAULT

**ENTREPRISES R. GODARD & FILS INC.**

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES R. GODARD & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 15 août 1994

94271

*Le président,*  
ROGER GODARD

**GESTION G.A.P. INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION G.A.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 29 août 1994

94303

*Le président,*  
JEAN-LOUIS POZZA

**ÉQUIPEMENTS BUREAU-À-TOUT INC.**

Prenez avis que la compagnie «ÉQUIPEMENTS BUREAU-À-TOUT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 24 août 1994

94362

*Le président,*  
JEAN MAILHOT

**GESTIONS YVES BEAUCHAMP INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTIONS YVES BEAUCHAMP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 31 décembre 1993

94265

*Le président,*  
YVES BEAUCHAMP

**FONDATION DE RECHERCHES  
CHIROPRATIQUES DU QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «FONDATION DE RECHERCHES CHIROPRATIQUES DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 août 1994

94321

*Le président,*  
JAQUE A. AYOTTE

**IDA PAGEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «IDA PAGEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 août 1994

94352

*Le président,*  
ADELE SCHULTZ

**FORMULAIRES INNOVART INC.**

Prenez avis que la compagnie «FORMULAIRES INNOVART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 26 août 1994

94268

*Le procureur de la compagnie,*  
ALAIN GERVAIS

**JOMINIC INC.**

Prenez avis que la compagnie «JOMINIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 25 août 1994

94337

*La présidente,*  
NICOLE L. GREENE

**GESTION DE SALAIRES LA PROVIDENCE INC.**

Prenez avis que la compagnie «GESTION DE SALAIRES LA PROVIDENCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 31 décembre 1993

94354

*Le président de la compagnie,*  
AURÈLE FOURNIER

**JULIE CLÉMENT FLEURISTE INC.**

Prenez avis que la compagnie «JULIE CLÉMENT FLEURISTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

94316

*Le procureur de la compagnie,*  
BERTRAND SALVAS, notaire

**LA GLACEMBOULE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LA GLACEMBOULE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 2 septembre 1994

94324

*Le président,*  
GILLES GERMAIN

**LA MAISON L'ÉTINCELLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LA MAISON L'ÉTINCELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 26 août 1994

94286

*Le président,*  
DENIS LÉPINE

**LA PHILIPPINE MAGIQUE**

Prenez avis que la compagnie «LA PHILIPPINE MAGIQUE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1<sup>er</sup> juillet 1994

94267

*Le président,*  
MERLYN SERRANO

**LA RELÈVE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LA RELÈVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 31 août 1994

94289

*Pour la compagnie,*  
DENIS SANFACON, notaire

**LAWRENCE MYERS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LAWRENCE MYERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 juillet 1994

94274

*Les procureurs de la compagnie,*  
POLLACK MACHLOVITCH KRAVITZ & TEITELBAUM

**LE MOUVEMENT DE L'AMITIÉ DE VICTORIAVILLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LE MOUVEMENT DE L'AMITIÉ DE VICTORIAVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 26 août 1994

94361

*La présidente,*  
GINETTE CÔTÉ

**LE POULET DU MIDI INC.**

Prenez avis que la compagnie «LE POULET DU MIDI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bernières, le 27 avril 1994

94307

*Le président,*  
MICHEL GUAY

**LES AGENCES TASSO INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES AGENCES TASSO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 août 1994

94263

*Le président,*  
ÉMILE TASSO

**LES ENTREPRISES DENIS RONDEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES DENIS RONDEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 juillet 1994

94248

*Le président,*  
DENIS RONDEAU

**LES ENTREPRISES M.R.P. GAUTHIER INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES M.R.P. GAUTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 août 1994

94288

*Le président,*  
MARCEL GAUTHIER

**LES ENTREPRISES VINCENT ET LEBLANC INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES VINCENT ET LEBLANC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Outremont, le 30 août 1994

94308

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ LACROIX, avocat

**MACHINES À COUDRE R.G. INC.**

Prenez avis que la compagnie « MACHINES À COUDRE R.G. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 juin 1994

94325

*Le président,*  
HARVEY GOLDSTEIN

**LES PLACEMENTS PIERRE LECAVALIER INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS PIERRE LECAVALIER INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 2 juillet 1994

94313

*La présidente,*  
LOUISE MONTPETIT

**MADISO INC.**

Prenez avis que la compagnie « MADISO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 août 1994

94344

*La secrétaire de la compagnie,*  
DIANE GAULIN

**LIBRAIRIE H. PARENT INC.**

Prenez avis que la compagnie « LIBRAIRIE H. PARENT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 30 août 1994

94305

*Le président,*  
JACQUES BROUILLETTE

**MARCHÉ D'ALIMENTATION  
CLAUDE LORTIE INC.**

Prenez avis que la compagnie « MARCHÉ D'ALIMENTATION CLAUDE LORTIE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 août 1994

94306

*Le secrétaire de la compagnie,*  
CLAUDE LORTIE

**LIBRAIRIE KEBUK INC.**

Prenez avis que la compagnie « LIBRAIRIE KEBUK INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 août 1994

94266

*Le président,*  
COME LEBLANC

**MÉCANIQUE MÉTABETCHOUAN INC.**

Prenez avis que la compagnie « MÉCANIQUE MÉTABETCHOUAN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Métabetchouan, le 17 août 1994

94323

*Le président,*  
GUY BERNIER

**LIL. ORBITE INC.**

Prenez avis que la compagnie « LIL. ORBITE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gatineau, le 27 juin 1994

94364

*Le président,*  
LOUIS SYLVAIN CHARRON

**MIMI RENO INC.**

Prenez avis que la compagnie « MIMI RENO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Augustin, le 30 août 1994

94336

*La présidente,*  
MICHELYNE ST-AMAND

**M. LAMOTHE INC.**

Prenez avis que la compagnie « M. LAMOTHE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 20 octobre 1993

94340 *Les procureurs de la compagnie,*  
BRISSETTE, ST-JACQUES, TRÉPANIÉ, LAMARRE

**NOUASIL INC.**

Prenez avis que la compagnie « NOUASIL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 août 1994

94348 *Le vice-président,*  
JOSÉ SILVA

**PLACEMENTS WAKIM INC.  
WAKIM HOLDING INC.**

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS WAKIM INC. — WAKIM HOLDING INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1994

94309 *L'administrateur,*  
WAKIM ROBERT

**PLOMBERIE C. CASTONGUAY LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « PLOMBERIE C. CASTONGUAY LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 août 1994

94272 *L'administrateur,*  
DANIEL CASTONGUAY

**PUBLICOMMUNITEX INC.**

Prenez avis que la compagnie « PUBLICOMMUNITEX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Basile-le-Grand, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

94249 *Le vice-président,*  
FÉLIX LAVENTURE

**SERVICES D'ENTRETIEN  
MARTIN BOUCHARD INC.**

Prenez avis que la compagnie « SERVICES D'ENTRETIEN MARTIN BOUCHARD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 18 juillet 1994

94285 *Pour la compagnie,*  
BERNARD FAUTEUX, notaire

**SERVICES IMMOBILIERS IMMO-RÉSEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie « SERVICES IMMOBILIERS IMMO-RÉSEAU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 août 1994

94292 *Le président,*  
ANDRÉ LOFANO

**Inspecteur général  
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AEGON (U.K.) LIMITÉE  
AEGON INSURANCE COMPANY (U.K.) LIMITED**  
*Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AEGON (U.K.) LIMITÉE (dénomination sociale française utilisée par AEGON INSURANCE COMPANY (U.K.) LIMITED) » a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Biens
- Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements)
- Responsabilité

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur maintient un cautionnement suffisant auprès du ministre des Finances du Québec, soit un cautionnement d'une valeur de 450 000 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au 136, Fenchurch Street, Londres (Angleterre).

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert Boivin dont l'établissement d'affaires est situé au 6540, rue Beaubien Est, bureau 200, Montréal (Québec), H1M 1A9.

Québec, le 31 août 1994

5979 *L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Loi électorale

### Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

### Remplacement d'un représentant officiel (Article 46 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription de:		
Berthier	Jean-Paul Fréchette	Paul Michaud
Châteauguay	J. Serge Gervais	Alain Durand
D'Arcy-McGee	Menes Azizi	Phil Levi
Laval-des-Rapides	Gaston Méthot	Serge Charbonneau
Taillon	Jean-Guy Sauriol	Robert Ducharme
Instance du Parti québécois de la circonscription de:		
Champlain	Gaétane Panneton	Marcel Croteau
Châteauguay	Rosaire Turcot	Sylvain Angrignon
Gouin	Élaine Monette	Gérard Paquette
Groulx	Éliane Proteau	Chantal Pilon
Jacques-Cartier	Hélène Vermette	Paul De Grandmont
Jeanne-Mance	Paul Duquette	Simone Darrieux
La Pinière	Sylvie Gobeil	Jean R. Tremblay
Marguerite-d'Youville	Carmelle Raynaud	Jacques C.P. Bellemare
Marie-Victorin	Annie Jomphe	Gilles Mousseau
Maskinongé	Marie-Reine Massicotte	Julien Côté
Montmagny — L'Islet	Pierre Beaulieu	Stéphane Dumas
Nelligan	Sylvie Brousseau	Christine Gosselin
Roberval	Michel Loranger	Claude Thibault
Sainte-Marie — Saint-Jacques	Jacynthe Joly	Marc Laprise
Verdun	Yves Bernard	Serge Sauvageau
Dénomination du parti	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Développement Québec	Pierre-Paul Laurence	Liliane Beaulieu
Parti communiste du Québec	Serge Linnikoff	Panagiotis Vamvakaris

Dénomination du parti	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti de la loi naturelle du Québec	Gilles Raymond	Claude Cazeault
Partie économique du Québec	Carole Blouin	Yves Brault

**Nominations d'agents officiels (Article 405 de la Loi électorale)**

Dénomination du parti	Nom de l'agent officiel
CANADA !	Marla Polansky
Parti libéral du Québec	Gilles Emond

**Nouvelles autorisations — Instances (Article 64 de la Loi électorale)**

Dénomination de l'Instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Instances du Parti Action démocratique du Québec des circonscriptions de :		
Berthier	Christian Benoît	1994 07 25
Blainville	Valmont Berthelot	1994 07 29
Bonaventure	Adéline Beauchamp	1994 08 10
Bourassa	Mariette Gascon	1994 08 18
Bourget	Robert Dagenais	1994 08 10
Brôme-Missisquoi	Nancy Roy	1994 08 22
Champlain	Michel Beaudin	1994 07 29
Charlesbourg	Danièle Bérubé-Poulin	1994 08 10
Chicoutimi	Diane Côté	1994 08 05
Chutes-de-la-Chaudière	Sébastien Arsenault-Lapierre	1994 07 05
Deux-Montagnes	Lauriane Malo	1994 07 11
Dubuc	Marc Duchesne	1994 08 11
Fabre	Marc Jobin	1994 08 26
Gaspé	Warren Dunn	1994 07 29
La Prairie	Jean-Luc Tessier	1994 07 25
Laurier-Dorion	Claire Goulet-Bélisle	1994 08 12
Laval-des-Rapides	Luc Vanier	1994 08 26
Louis-Hébert	Annie Boulanger	1994 08 22
Maskinongé	Martin Ménard	1994 08 22
Mercier	Patrick Tremblay	1994 08 18
Mille-Îles	Frédéric Beauchamp	1994 08 23

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Outremont	Paul de Serres	1994 08 05
Papineau	Andrée Lavoie	1994 08 26
Rivière-du-Loup	Michel Pelletier	1994 07 11
Rosemont	Gemma Boily	1994 08 22
Rousseau	Denise Desjardins	1994 08 05
Saguenay	Pascal Beaudin	1994 07 15
Saint-François	Sébastien Couture	1994 08 22
Saint-Hyacinthe	Yves Bellemare	1994 08 22
Sauvé	Daniel Moreau	1994 07 25
Shefford	Rina Lasnier	1994 08 02
Terrebonne	François Dumais	1994 08 10
Trois-Rivières	Guylaine Tremblay	1994 08 26
Verchères	Guy Donaghy	1994 08 29
Westmount — Saint-Louis	Denyse Lauzon	1994 08 22

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
----------------------------	------------------------------	---------------------

Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription de:

Laurier-Dorion	Antoine Khalo	1994 07 26
----------------	---------------	------------

Nouvelles autorisations — Candidats indépendants (Article 64 de la Loi électorale)

Élections générales du 12 septembre 1994

Circonscription de	Candidat indépendant	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Beauce-sud	Marcel Turcotte	Francine Bourque	1994 08 23
Beauharnois — Huntingdon	Mario Fortin	Lisa Bourdeau	1994 08 05
	Robert Lalonde	Michael Downes	1994 08 17
Bertrand	David Rovins	Joseph Bohne	1994 08 14
Borduas	Stéphane Desmarteau	Danic Samuel	1994 08 11
Charlesbourg	Mario Bellavance	Gisèle Desrochers	1994 08 12
	Yves Bourret	Marc Noreau	1994 08 26
	Johanne Horth	Noël Leclerc	1994 08 27
	Robert Laroche	Pierre Bernier	1994 08 25
	Bertrand Proulx	Steve Proulx	1994 08 25

Circonscription de	Candidat indépendant	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
	Jean-François Rajotte	René Rajotte	1994 08 26
Charlevoix	Guy Fontaine	Angèle Tremblay	1994 08 27
Chauveau	Maurice Allard	André Mailly	1994 08 26
	Jocelyn Boudreau	Julie Poirier	1994 08 27
Chutes-de-la-Chaudière	Alphonse Bernard	Lucie Gendron	1994 08 03
	Pierre Chamberland	Daniel Lafontaine	1994 08 23
D'Arcy-McGee	Robert Libman	David Libman	1994 07 26
Drummond	Jean-Guy St-Roch	Rémi Blanchard	1994 08 05
Gouin	Sylviane Morin	Pierre Morin	1994 08 26
Groulx	Polydor Paul Jean	Carole Raymond	1994 08 27
Iberville	Wilfrid Laroche	Annette Jetté-Laroche	1994 08 24
Jean-Talon	Nelson St-Laurent	Jean-Yves Normand	1994 07 29
Limoilou	Jean-Paul Bernard	Roland Thibault	1994 08 25
Lotbinière	Denis Cameron	Christine Fournier	1994 08 23
Louis-Hébert	André Arthur	Lucy Robitaille	1994 08 25
	Serge Montambault	Daniel Montambault	1994 08 06
Marie-Victorin	Moncef Guitouni	Diane Turcotte	1994 08 22
Marquette	Louise Dubois	Richard Bérubé	1994 08 29
	Ron Legault	Roger Vokey	1994 08 19
	Nejib Zaghbani	Fredj Borgi	1994 08 26
Masson	Janine Larose	Kenneth Random	1994 08 24
Montmorency	Martin Garant	Sylvie Dupéré	1994 08 27
	Jacques Noël	Guy Labrecque	1994 08 06
Notre-Dame-de-Grâce	Gordon Atkinson	Roy Carlyle Bowes	1994 07 27
	Al Rhino Feldman	Nathalia Toyota	1994 08 26
Richelieu	Marcel Cloutier	Micheline Boislard Cloutier	1994 08 26
Rivière-du-Loup	L. Richard Cimon	Christiane Veilleux	1994 08 16
Saint-Laurent	Annette Kouri	Rosemary Ray	1994 08 21
Sainte-Marie — Saint-Jacques	Claude Leduc	Georges Charbonneau	1994 08 24
	Martram X.T. Marxram	Russell Vaz	1994 08 27

Circonscription de	Candidat indépendant	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
	Guy Tremblay	Rosemary Ray	1994 08 27
Sauvé	Keith Meadowcroft	François De Vette	1994 08 18
Taschereau	André Dorval	Francine Ringuette	1994 08 24
	Nancy Labbé	Lucien Simard	1994 08 27
	J.-Gaston Michaud	Daniel Mercier	1994 08 26
	Daniel pelletier	Éric Gaudreau	1994 08 26
	François Tremblay	Gérald Morin	1994 08 26
Vimont	André P. Latulippe	Monique Saint-Cyr	1994 08 25
Westmount — Saint-Louis	Michel Prairie	Rosemary Ray	1994 08 13

**Retraits d'autorisations (Article 72 de la Loi électorale)**

Dénomination de l'Instance	Nom du représentant officiel	Date de retrait
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription de:		
Dorion	Bernadette Guerra	1994 07 24
Laurier	Antoine Khalo	1994 07 24
Saint-Henri	Roger Plamondon	1994 07 24
Sainte-Anne	Jean-Paul Paquette	1994 07 24
Saint-Louis	Thierry Vandal	1994 07 24
Westmount	Édouard Belliardo	1994 07 24
Instance du Parti québécois de la circonscription de:		
Laurier	Normand Coulombe	1994 07 24
Sainte-Anne	Jules Paradis	1994 07 24
Saint-Louis	Yolande Hamel	1994 07 24
Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date de retrait
Parti populaire du Québec — Popular Party of Québec	Cora Boulanger	1994 07 29
Parti chevreuil du Québec	Charles Tardif	1994 08 27
Parti crédit social uni (Québec) — United Social Credit	Lise Poulin	1994 08 27
Parti des régions	Patrick Arsenault	1994 08 27
Parti des travailleurs du Québec	Serge Turmel	1994 08 27
Parti l'étoile d'or social démocratique	Yvan Linteau	1994 08 27

Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date de retrait
Parti réforme Québec	Manon Bélanger	1994 08 27
Renaissance	André Murray	1994 08 27

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

5981

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

### **Le financement public des partis politiques (Articles 81 À 86)**

Montant de 2 401,31 \$ versé au représentant officiel du Nouveau parti démocratique du Québec, monsieur John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1994.

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

Montant de 878,08 \$ versé au représentant officiel du Parti citron, monsieur Gilles Robertson, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 1994.

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

Montant de 2 401,31 \$ versé au représentant officiel du Nouveau parti démocratique du Québec, monsieur John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1994.

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

Montant de 1 271,96 \$ versé au représentant officiel du Parti des travailleurs du Québec, monsieur Serge Turmel, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 1994.

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

Montant de 2 401,31 \$ versé au représentant officiel du Nouveau parti démocratique du Québec, monsieur John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1994.

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

Montant de 9 233,76 \$ versé au représentant officiel du Parti égalité, monsieur Alex Ross, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1994.

*Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5981

Montant de 921,15 \$ versé au représentant officiel du Parti citron, monsieur Gilles Robertson, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1994.

Montant de 9 233,76 \$ versé au représentant officiel du Parti égalité, monsieur Alex Ross, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1994.

- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 1 209,17 \$ versé au représentant officiel du Parti vert du Québec, monsieur Pierre P. Quesnel, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 9 233,76 \$ versé au représentant officiel du Parti égalité, monsieur Alex Ross, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 3 498,05 \$ versé au représentant officiel du Parti vert du Québec, monsieur Pierre P. Quesnel, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 98 524,12 \$ versé à la représentante officielle du Parti libéral du Québec, madame Nathalie Bernier, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 12 398,88 \$ versé au représentant officiel du Parti vert du Québec, monsieur Pierre P. Quesnel, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 98 524,12 \$ versé à la représentante officielle du Parti libéral du Québec, madame Nathalie Bernier, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 79 213,93 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Michel Hébert, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
- Montant de 79 213,93 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Michel Hébert, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1994.
- 5981 *Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la  
représentation électorale,*  
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

---

## Ministères — Avis concernant les

---

### Assemblée nationale

---

MARTIAL ASSELIN

(L.S.)

Canada

Province de Québec

ÉLISABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos très aimés et fidèles Membres de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT:

### Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour enjoint le directeur général des élections de tenir des élections générales lundi, le 12 septembre 1994, en vue de la constitution d'une nouvelle Assemblée. Le scrutin devra avoir lieu dans toutes les circonscriptions électorales où il sera nécessaire d'en tenir un. Le décret ordonnant des élections générales est en date du 24 juillet 1994.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable MARTIAL ASSELIN, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingt-quatrième jour de juillet, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-quatorze et de Notre Règne le quarante-troisième.

Par ordre,

5945 *Le secrétaire général de l'Assemblée nationale,*  
PIERRE DUCHESNE

(L.S.)  
Canada  
Province de Québec

ÉLISABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos très aimés et fidèles Membres de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT:

#### Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle Assemblée pour le dix-huitième jour d'octobre prochain et mandons et ordonnons à ses Membres de s'assembler à cette date, à l'Hôtel du Parlement, en la ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable MARTIAL ASSELIN, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingt-quatrième jour de juillet, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-quatorze et de Notre Règne le quarante-troisième.

Par ordre,

5946 *Le secrétaire général de l'Assemblée nationale,*  
PIERRE DUCHESNE

#### Environnement et de la faune

##### Parc des Monts-Valin

##### Limites et classification

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), avis est, par les présentes, donné par le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Pierre Paradis, de l'intention du gouvernement du Québec:

1. de créer le parc des Monts-Valin en lui conférant les limites indiquées sur la carte ci-jointe. Le territoire visé couvre une superficie de 126 km<sup>2</sup> dans le territoire non organisé de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay;

2. de le classer comme parc de conservation;

3. de permettre aux personnes intéressées de transmettre leur opposition écrite au plus tard, le 25 novembre 1994, à l'adresse suivante: ministère de l'Environnement et de la Faune, 3950, boulevard Harvey, Jonquières (Québec), G7X 8L6.

Des audiences publiques sont prévues, les 9 et 10 décembre 1994, pour entendre les personnes qui auront fait parvenir un mémoire au plus tard, le 25 novembre 1994. Ces audiences seront tenues à l'auditorium du séminaire de Chicoutimi: 679, rue Chabanel, Chicoutimi (Québec), G7H 1Z7.

Québec, le 17 septembre 1994

5982 *Le ministre de l'Environnement*  
*et de la Faune,*  
PIERRE PARADIS



---

**Industrie, du Commerce, de la Science  
et de la Technologie**


---

**Paroisse de Baie-Saint-Paul***Avis d'autorisation*

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1), le directeur général du Commerce, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, donne avis qu'il autorise que le public soit admis dans les établissements commerciaux de vente au détail qui exercent leurs activités sur le territoire de la paroisse de Baie-Saint-Paul (portion du territoire bordant la route 138 à l'intérieur du segment compris entre la rue de l'Usine à l'ouest et la côte de Pérou à l'est) en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3 de cette loi, du 14 juin au 12 septembre inclusivement et ce jusqu'en 1999.

Québec, le 10 août 1994

5978

FRANÇOIS PARADIS

**Ville de Magog***Avis d'autorisation*

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1), le directeur général du Commerce, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, donne avis qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux de vente au détail qui exercent leurs activités sur le territoire de la ville de Magog, du 15 octobre 1994 au 14 octobre 1999.

Québec, le 29 août 1994

5978

FRANÇOIS PARADIS

---

**Office de la langue française**


---

**Avis de normalisation**

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ou par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 17 juin 1994, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 7 juillet 1990, à savoir:

**Terminologie des espèces halieutiques à potentiel commercial****Poissons**

abadèche du Cap  
 abadèche noire  
 abadèche rose  
 abadèche rouge  
 barbue  
 calandre des glaces  
 calandre fil  
 escolier  
 grand corégone  
 hoki  
 hoplostète orange  
 lingue bleue  
 merlan bleu austral  
 merlu argentin  
 morue bleue  
 morue polaire  
 morue rouge  
 omble de fontaine  
 oréo  
 poisson-castor  
 saint-pierre de Nouvelle-Zélande  
 sapater  
 sprat  
 suceur ballot  
 vivaneau gris  
 vivaneau oreille noire  
 vivaneau rayé  
 vivaneau rouge  
 vivaneau soie  
 vivaneau vermillon

**Crustacés**

crevette ésope  
 crevette nordique  
 crevette tigrée  
 pouce-pied

**Mollusques**

calmar opale  
 conque à nodules  
 conque canaliculée  
 encornet volant  
 huître plate  
 huître portugaise  
 mactre de Stimpson  
 modiole  
 moule barbue  
 moule verte  
 ormeau nordique  
 palourde du Pacifique  
 palourde japonaise  
 pitot

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 17 juin 1994, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 24 avril 1993, à savoir:

#### Commission de terminologie juridique

adoption  
amendement  
arrêt  
arrêté  
autorité réglementaire  
édicter  
en son cabinet  
être du ressort de  
jugement  
juridictionnel  
publication  
taux du dernier ressort

#### Commission de terminologie de la sécurité du revenu

affectation de l'actif  
cotisation salariale

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 17 juin 1994, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

#### Liste 1. Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1R 5S4.

#### Commission de terminologie juridique

**défaut**, n. m. Situation du défendeur qui ne comparait pas ou qui, ayant comparu, omet de faire valoir ses moyens de défense. Anglais: *default*. Domaine: droit.

Note. — Celui qui est dans une telle situation **fait défaut** (sans complément) ou est **défaillant**; l'expression *être en défaut* est à éviter dans ce contexte.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 24 avril 1993.

#### Ethnologie

**inuit**, adj. Relatif aux Inuits ou à la culture des Inuits. Anglais: *inuit*; *innuit*.

Note. — L'adjectif **inuit** est variable et s'accorde en genre et en nombre. Exemples: un village inuit, des enfants inuits, une entreprise inuite, des valeurs inuites.

**inuktitut**, n. m. Langue des Inuits de l'est du Canada. Anglais: *Inuktitut*.

Note. — Le mot *esquimau*, autrefois d'un usage courant, n'est plus utilisé aujourd'hui pour désigner cette langue.

**inuktitut**, e, adj. Relatif à l'inuktitut, langue des Inuits. Anglais: *Inuktitut*.

Notes. — 1. Exemples: un texte inuktitut, une expression inuktitute, les trois voyelles inuktitutes.

2. Le terme *esquimau*, autrefois d'un usage courant, n'est plus utilisé aujourd'hui pour désigner cette langue.

#### Commission de terminologie juridique

**force de chose jugée**, n. f. État d'un jugement qui n'est susceptible d'aucun recours, ou qui ne l'est plus parce que les recours ont été épuisés ou que les délais pour les exercer sont expirés. Domaine: droit judiciaire.

Notes. — 1. On dit d'un jugement qui a acquis force de chose jugée qu'il est **passé en force de chose jugée** ou qu'il est irrévocable.

2. Ne pas confondre la **force de chose jugée** avec l'**autorité de la chose jugée**, qui est la qualité d'un jugement qui fait obstacle à d'autres procès portant sur ce qui a déjà été jugé.

**autorité de la chose jugée**, n. f. Qualité attribuée par la loi à toute décision juridictionnelle relativement à la contestation qu'elle tranche et qui empêche, sous réserve de voies de recours, que la même chose soit rejugée entre les mêmes parties dans un autre procès. Anglais: *res judicata*. Domaine: droit judiciaire.

Notes. — 1. Ne pas confondre **autorité de la chose jugée** et **force de chose jugée**.

2. Le terme **chose jugée** désigne ce qui a tranché par le juge pour mettre fin à une contestation.

#### Liste 2. Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1R 5S4.

#### Commission de terminologie de la sécurité du revenu

**régime de retraite supplémentaire**, n. m. (syn.: **régime de retraite surcomplémentaire**, n. m.). Régime de retraite dont les prestations s'ajoutent à celles d'un régime de retraite complémentaire. Anglais: *excess benefit plan*; *excess plan*; *top hat pension plan*; *top hat plan*. Domaine: sécurité du revenu — régime de retraite.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 7 juin 1980.

La secrétaire de l'Office  
de la langue française,  
GILLES-L. RACINE

---

## Office des professions du Québec

---

### Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que le Comité de discipline a radié de façon permanente monsieur André Fortas du Tableau de la Corporation professionnelle des médecins du Québec en vertu d'une décision rendue le 8 juillet 1994.

*Le président de l'Office  
des professions du Québec,*  
ROBERT DIAMANT

94311

### Avis de révocation de permis et de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que le Comité de discipline a révoqué le permis d'exercice et a radié de façon permanente monsieur Gérald Champagne du Tableau de la Chambre des notaires du Québec en vertu d'une décision rendue le 14 juillet 1994.

*Le président de l'Office  
des professions du Québec,*  
ROBERT DIAMANT

94326

### Avis de limitation

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que le Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec a limité le droit de pratique du D' Hector Warnes à une pratique de la psychiatrie en institution n'impliquant pas de relation psychothérapeutique durable mais pouvant comporter des activités de recherche en vertu d'une décision rendue le 25 janvier 1994.

*Le président de l'Office  
des professions du Québec,*  
ROBERT DIAMANT

94328

### Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que le Comité de discipline a radié, de façon permanente, monsieur Marcel Desmarais du Tableau de la Chambre des notaires du Québec en vertu d'une décision rendue le 18 mars 1994.

*Le président de l'Office  
des professions du Québec,*  
ROBERT DIAMANT

94312

### Avis de suspension

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que le Comité de discipline suspend le droit d'exercer l'orthodontie de monsieur Pierre Jobidon de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu d'une décision rendue le 9 juin 1994.

*Le président de l'Office  
des professions du Québec,*  
ROBERT DIAMANT

94327

---

## Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

---

### Paroisse de Saint-Anselme Village de Saint-Anselme

Avis est donné que le village de Saint-Anselme et la paroisse de Saint-Anselme s'adresseront au Parlement du Québec en vue d'obtenir l'adoption d'une loi d'intérêt privé portant sur les objets suivants:

1. Les règles particulières les autorisant à agir comme fondateurs d'une compagnie constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) et à y détenir des actions;
2. La possibilité de conclure avec cette compagnie une convention relative à l'exercice de leur compétence en matière d'acquisition, de mise en valeur, de gestion et d'aliénateur d'immeubles à des fins industrielles;
3. Le contenu de la convention à intervenir entre la paroisse et le village de Saint-Anselme et cette compagnie et le fait des diverses approbations requises du ministre des Affaires municipales.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Saint-Anselme, le 7 septembre 1994

Village de Saint-Anselme  
*Le secrétaire-trésorier,*  
LOUIS FELTEAU

Paroisse de St-Anselme  
*Le secrétaire-trésorier,*  
MICHEL MORIN

94357

### Ville de Saint-Jérôme

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Jérôme s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, notamment pour:

1. Accorder à certains groupes ou catégories de personnes, en tout temps ou durant certaines périodes de l'année, le droit exclusif de stationner leur véhicule sur la chaussée de certaines rues aux conditions énoncées dans le règlement et à la condition supplémentaire que les dispositions applicables soient indiquées au moyen d'une signalisation appropriée ;

2. Réglementer, autoriser par permis, prohiber, restreindre, à certaines zones, l'exploitation de garderies, de résidences pour handicapés, pour personnes âgées, pour sans-abris ou tout autre établissement du même genre ;

3. Réglementer, autoriser, prohiber ou restreindre la vente de marchandises sur rue, à certains groupes ou certains propriétaires fonciers riverains exerçant certaines catégories de commerce, dans les secteurs et selon les conditions que le conseil détermine et qui peuvent être différentes selon les catégories ou combinaisons de catégories ;

4. Devenir propriétaire, sans indemnité, de tout terrain utilisé et destiné à l'établissement ou l'élargissement de rues, ruelles ou chemins publics et qui est plus amplement décrit ou désigné à cette fin par le propriétaire à un plan de subdivision ou un plan cadastral déposé au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne ;

Empiéter sur les propriétés riveraines sans formalité ni indemnité si elle doit procéder à l'élargissement de rues, ruelles ou chemins publics afin de desservir un nouveau secteur ou un secteur faisant partie d'un plan d'aménagement intégré ;

5. Décréter l'imposition d'une taxe spéciale ou d'un mode de tarification, des propriétaires, locataires ou occupants des immeubles ou catégories d'immeubles déterminés par le conseil, des frais pour l'installation et l'utilisation de conteneurs dans la rue aux fins de recueillir des déchets de construction ou autres matières recyclables et réutilisables, à un tarif établi par le conseil ;

6. Réglementer, interdire ou régir le ramassage et l'enlèvement, par toute personne autre que la ville, des déchets ainsi que des matières réutilisables ou recyclables ainsi que la façon d'en disposer ;

Décréter l'imposition, en sus ou à la place de l'imposition de la taxe spéciale ou du mode de tarification, des personnes, locataires ou occupants des immeubles ou catégories d'immeubles déterminés par le conseil, des frais pour le service d'enlèvement et de disposition des déchets et des matières réutilisables ou recyclables, à un tarif qu'il pourra établir selon le volume, le poids, la nature des déchets ou des matières recyclables, le mode ou la fréquence de leur enlèvement ou le temps requis pour ce faire ;

Réglementer la garde, le dépôt, l'entreposage, l'enlèvement, la collecte sélective, la disposition, l'élimination, la récupération et le conditionnement des déchets ainsi que des matières réutilisables ou recyclables ;

Prescrire les heures et les jours où le dépôt à la rue des déchets est permis et autoriser un inspecteur, un fonctionnaire ou toute autre personne morale ou physique désigné par le conseil à délivrer un constat d'infraction assorti d'une pénalité ou amende à être fixée par le conseil à tout citoyen ne respectant pas les horaires prévus ;

7. Fixer par règlement le tarif des frais pour le déplacement ou le remorquage d'un véhicule stationné en contravention d'une disposition de la charte ou adoptée sous son autorité. Dans tous les cas où il est prévu qu'un véhicule peut être déplacé ou remorqué pour une infraction relative au stationnement ou à la circulation, le montant prescrit des frais pour le déplacement ou le remorquage peut être réclamé sur le constat d'infraction et perçu par le percepteur conformément aux articles 321, 322 et 327 à 331 du Code de procédure pénale (1987, c. 96) ;

8. Pouvoir percer en dessous de tout terrain un tunnel pour ses conduits d'égout et d'aqueduc, à plus de huit mètres de profondeur. Dès le début des travaux, sans formalité ni indemnité, mais sous réserve d'un recours en dommages, la ville devient :

- 1) propriétaire du volume occupé par le tunnel ;
- 2) propriétaire d'une épaisseur entourant la paroi intérieure bétonnée du tunnel, de deux mètres.

Dès le début des travaux, la ville avise le propriétaire du terrain de l'existence des travaux et de la teneur du présent article. Dans l'année qui suit la fin des travaux, la ville dépose dans ses archives un exemplaire d'un plan certifié conforme par le directeur du service intéressé montrant la projection horizontale de ce tunnel. Elle enregistre ce plan par le dépôt de deux exemplaires au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière affectée et le régistrateur doit en faire mention à l'index des immeubles, pour chaque lot ou partie de lot affecté.

9. Permettre que les articles 773 à 794 formant le chapitre III du titre XIX, concernant les dispositions particulières aux cours d'eau municipaux, les articles 811, 815, 818, 821, le premier et le dernier alinéa de l'article 828 du Code municipal, les articles 829, 831, 833 à 837 et l'article 892 du Code municipal s'appliquent aux cours d'eau situés sur le territoire de la ville de Saint-Jérôme, compte tenu des adaptations nécessaires ;

10. Construire, administrer et entretenir un système de conduits souterrains où doivent être placés tous les fils de télégraphe, de téléphone, d'électricité, d'éclairage, de câblodistribution, de communication et autres, les fils de distribution de force motrice, les câbles et lignes de transmission appartenant à toute personne détenant ou exerçant un droit ou un privilège à la surface, au-dessus ou au-dessous des ruelles privées et des rues, voies, places et ruelles publiques, ces conduits devant être d'une dimension et d'une capacité suffisante pour répondre amplement aux besoins actuels et, dans la mesure du raisonnable, aux exigences futures ; pour régler généralement l'usage de ce système de conduits ;

Les règlements déterminant l'usage, l'administration et l'entretien des conduits souterrains entrent en vigueur et ont leurs effets à compter de leur approbation, avec ou sans modification, par la Régie des télécommunications ;

À mesure que la ville décide de construire des conduits souterrains dans une partie quelconque de son territoire, tout propriétaire des câbles ou des lignes de transmission visé par le premier paragraphe de l'article 10 doit, sur avis à cet effet, lui fournir les renseignements qu'elle lui demande et déclarer quelle portion de ces conduits il désire réserver ;

Imposer une amende maximale de cent (100,00 \$) dollars pour chaque jour de retard à fournir ces renseignements et à faire cette déclaration, à compter du soixantième jour de la réception de cet avis:

Il y a appel à la Régie des télécommunications, à l'instance de la ville ou d'une partie intéressée, de tout règlement, de toute décision et de tout acte quelconque de la ville dans toute affaire se rapportant à cette entreprise de canalisation. Cet appel doit, sous peine de déchéance, être interjeté dans les trente jours de la date de la signification à la partie intéressée ou de la publication, dans un journal circulant dans la municipalité, d'un avis annonçant le fait appelable. L'appel est formé au moyen d'une inscription déposée entre les mains du secrétaire de la Régie des télécommunications; avis doit être signifié à la partie adverse ou à son procureur:

Contraindre toute personne possédant, employant ou entretenant des poteaux, des fils ou câbles aériens ou des lignes de transmission, à les faire disparaître et à installer dans les conduits souterrains des fils conducteurs convenables, de la manière qu'il spécifie;

Lorsqu'une personne possédant des câbles ou fils aériens dans une rue, ruelle ou place publique refuse de les faire disparaître et d'installer dans les conduits souterrains de la ville des fils conducteurs convenables, la Régie des télécommunications peut l'y contraindre, sur appel de la ville;

Autoriser, par règlement approuvé par la Régie des télécommunications, l'imposition et la perception d'un tarif de toute personne utilisant ses conduits souterrains. Ce tarif doit être réparti entre les débiteurs proportionnellement à la partie des conduits que chacun d'eux occupe ou a réservé.

11. Abroger plusieurs dispositions de sa charte devenue dénuées et inutiles en raison de leur inclusion à des lois publiques, notamment à la Loi sur les cités et villes, la Loi sur les élections et les référendums, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la qualité de l'environnement;

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de la loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale du Québec.

Saint-Jérôme, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

94276

*Le procureur de la ville,*  
ISABELLE LEMELIN, *avocate*

## **Statut professionnel et conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma — Loi sur le**

### **ACTRA PERFORMERS GUILD**

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1), avis est donné, par les présentes, que la Commission de reconnaissance des associations d'artistes a

accordé la reconnaissance le 1<sup>er</sup> septembre 1994 à l'ACTRA PERFORMERS GUILD pour représenter: «Tous les artistes exécutants dans le domaine du film de langue anglaise dans la province de Québec» et «Tous les artistes exécutants dans le domaine des annonces publicitaires en langue anglaise dans la province de Québec.»

Montréal, le 24 septembre 1994

94329

*La secrétaire,*  
ME HÉLÈNE LAVALLÉE

## **Ventes pour taxes, avis de publication**

### **M.R.C. du Haut-Richelieu**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, que, conformément à l'article 1027 du Code municipal, l'avis public relatif aux immeubles qui seront vendus le 27 octobre 1994 pour défaut de paiement de taxes a été publié au journal «Le Canada Français», aux éditions des 17, 24 et 31 août 1994, pour l'ensemble des municipalités concernées.

Iberville, le 31 août 1994

94275

*La secrétaire-trésorière,*  
JOANE SAULNIER

### **Ville de Châteauguay**

Le conseil municipal de la ville de Châteauguay, par sa résolution numéro 94-724, a ordonné au soussigné de vendre à l'enchère publique, le mercredi 28 septembre 1994, à 13 h 15, dans la salle du conseil située au 55, boulevard Maple, Châteauguay, certains immeubles sur lesquels les taxes foncières imposées pour l'année 1994 et les années antérieures n'ont pas été payées en tout ou en partie. L'avis de vente a été publié une fois dans le journal «Le Soleil du Saint-Laurent», édition du samedi 16 juillet 1994, et une seconde fois dans le même journal, édition du samedi 10 septembre 1994.

Châteauguay, le 7 septembre 1994

94367

*Le greffier-adjoint de la ville,*  
HUGUETTE BÉLANGER

**AVIS**

**PAGE BLANCHE**

**NON NUMÉROTÉE**

**MAIS INCLUSE**

**DANS LA PAGINATION**



Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1500-D, boul. Charest Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

---

